

Sint-Niklaas, 4 juillet 2022

Concerne : PROJET DE LOI modifiant la loi du 3 décembre 2017 portant création de l'Autorité de protection des données

Chères et chers membres des Commissions Justice et Comptabilité,

Beltug est l'association des directeurs TIC et de leurs collègues qui sont étroitement impliqués dans la numérisation au sein des entreprises et d'autres organisations, comme les hôpitaux et les institutions publiques. La protection de la vie privée est une priorité pour toutes et tous nos membres.

Depuis l'introduction du RGPD, Beltug est demandeuse d'une Autorité de la Protection des Données (APD) forte et pragmatique.

Beltug se félicite donc de la publication du Projet de loi le 29 juin 2022.

Ce Projet de loi s'articule autour de trois axes :

- un renforcement du fonctionnement de l'APD;
- un renforcement de l'indépendance de l'APD;
- un renforcement de l'approche pragmatique et de l'expertise sectorielle.

Ce sont précisément ces 3 axes qui sont d'une importance vitale pour toutes les organisations qui ont à cœur de protéger la vie privée.

Ni nos entreprises ni nos concitoyen-ne-s n'ont d'intérêt dans l'immobilisme, l'ambiguïté ou un champ de tension entre les nombreuses interprétations possibles du RGPD et des directives nationales et internationales associées, d'une part, et la mise en œuvre concrète, d'autre part. Si les citoyen-ne-s doivent être protégé-e-s, l'industrie a aussi besoin de sécurité juridique.

Il est logique que l'APD puisse entrer en discussion avec les groupes d'intérêt et les entreprises afin de mettre au point des lignes directrices concrétisables compte tenu de leurs questions et de leurs difficultés. Il existe un réel besoin de recommandations pratiques ou de clarté sur la vision de l'APD. Les avantages sont évidents. Cette approche entraînerait d'importantes économies d'échelle et une sécurité accrue, car les différentes entreprises ne devraient pas interpréter les textes séparément et parce que dans l'idéal, il y aurait lieu de rechercher une solution pour des obligations similaires.

L'idée serait de dépasser les ambiguïtés actuelles entourant l'utilisation des cookies ou des traceurs en ligne et de clarifier les aspects de respect de la vie privée dans le cadre de l'introduction de nouvelles technologies comme la biométrie.

C'est également ce qui est dit dans l'analyse d'impact du projet de loi :

« Une APD autonome, indépendante et efficace joue un rôle important dans la chaîne du développement économique. Toutes les entreprises traitent des données à caractère personnel, et beaucoup d'entre elles transfèrent également des données à caractère personnel en Europe ou en dehors. La législation sur la protection de la vie privée prévoit des règles spécifiques à cet égard et un rôle pour l'APD. Les entreprises doivent pouvoir compter sur une APD efficace, proactive et accompagnante afin de pouvoir traiter les données personnelles en toute sécurité juridique »

L'APD peut être une alliée des entreprises et des institutions publiques pour l'innovation technologique, dans le respect de la vie privée des citoyen-ne-s. Elle a un rôle important à jouer, qui va bien au-delà de l'émission d'amendes et de la fourniture d'avis sur la législation.

L'APD soutiendrait ainsi la recherche autour de l'application de la protection de la vie privée dans les opérations quotidiennes de différentes organisations. En apportant des réponses concrètes à un certain nombre de questions pressantes dans le cadre de la numérisation de notre société, l'APD deviendrait une force dans le tissu économique et social.

Aux dires de membres du personnel de l'APD, les incertitudes persistantes entourant l'APD rendent la tâche difficile; mais ceci vaut aussi pour les experts en protection de la vie privée dans les entreprises et les institutions. L'ouverture à la discussion annoncée par le nouveau Comité de direction en son temps - malgré quelques initiatives ou projets utiles - ne s'est pas suffisamment concrétisée.

Nous formulons le vœu que le statu quo actuel prenne fin à court terme et que les décisions concernant l'APD ne s'étendent pas sur toute la période estivale. Par ailleurs, nous plaçons pour que des ressources supplémentaires soient allouées à l'APD, afin que l'Autorité puisse assumer pleinement le rôle décrit ci-dessus.

Il va sans dire que nous restons à votre disposition afin de vous expliquer notre position et de fournir des exemples concrets si vous le souhaitez.

Veuillez agréer, chères et chers membres, l'assurance de ma considération distinguée.

Danielle Jacobs
CEO Beltug